

DÉBAT

Le président Jean-Marc LALLOZ avait fait le choix de présenter son rapport moral à la fin de l'AG, une sorte de préalable au lancement du débat (à lire pages suivantes).

C'est une invitation à réfléchir sur le devenir de la FE 53. La Fédération existe depuis 12 ans et de nombreux changements sont apparus depuis. Le temps est venu pour réfléchir à un nouveau projet pour les années qui arrivent.

Or, le débat qui devait suivre n'a pas eu lieu en raison de la densité des sujets exposés et, en conséquence, de l'heure avancée.

Pour construire ce nouveau projet, plusieurs réunions seront organisées en cours d'année avec les associations et les collectifs adhérents.



FE 53 : AG du 27 janvier 2023 : RAPPORT MORAL

Le rapport moral qui a été lu en clôture de l'AG

Le rapport d'activité a exposé le volume important des actions de FE 53 tout au long de l'année 2022 : projets industriels (PFC, Aprochim), ENR, aménagement du territoire (PLUi, carrières), environnement (émissions magnétiques, déchets, eau, bocage), représentations dans les commissions départementales (CDPNAF, CODERST...), etc.

Depuis sa fondation en 2011, cette activité n'a cessé de croître permettant à FE 53 d'être à ce jour un acteur reconnu par les autorités, institutions et collectivités de la Mayenne pour son expertise et ses valeurs.

Cette reconnaissance, au-delà de son formalisme officiel, est la résultante et l'illustration du potentiel d'une fédération réunissant 25 associations départementales ou locales permettant de mutualiser leurs compétences et la disponibilité de ses membres en prenant en charge les grands dossiers transversaux d'intérêt général.

Exemplaire en est le dossier Aprochim associant la présence inlassable et pugnace de l'association locale ETB et l'apport de FE 53 et de FNE PdL.

Toutefois la société a évolué pendant cette décennie et il est nécessaire pour FE 53 de s'adapter à cette évolution et d'assurer le renouvellement de ses forces vives.



FE 53 : AG du 27 janvier 2023 : RAPPORT MORAL

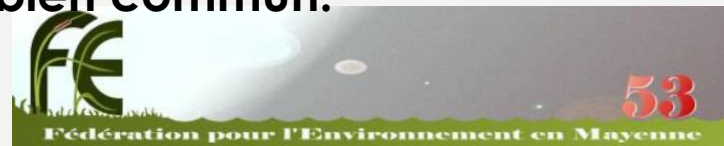
Ainsi le bureau de FE 53 souhaite faire de ce rapport moral le point de départ d'une réflexion collective sur l'avenir de FE 53 au travers d'un projet fédéral et donc fédérateur qui devra se concrétiser sur 2023. À cet effet, deux ateliers de réflexion ouverts à toutes les associations adhérentes et à leurs membres seront proposés au printemps mais vos idées et réflexions seront bienvenues dès la fin de cette AG, en particulier par un message via notre site : <http://fe53.ovh/> ou par courriel sur : fe53@laposte.net .

Cofondateur de FE 53 avec Jean-Paul BEILLARD et le regretté Albert BADIÉ, Roger GODEFROY, ne pouvant être présent ce soir a envoyé un message illustrant la pertinence de cette proposition :

«Absent mais confiant... après échanges, cette belle assemblée vous portera vers un projet ambitieux et une vision claire. Je reste bien sûr disponible pour écrire et surtout préparer avec tous le projet qui rassemble les générations descendantes et montantes.

Je partagerai toutes nos expériences pour réussir le passage de témoin qui arrive, parce que c'est la meilleure façon de préparer l'avenir après tout ce que nous avons construit de positif dans le partage des valeurs que nous défendons ».

Le présent rapport se veut un constat, un état des lieux sur nos valeurs, notre organisation, le contexte de nos actions, les perspectives... et doit être le générateur des questions, des réflexions et des propositions d'actions des associations adhérentes et de leurs membres qui nous permettront au printemps grâce à notre réflexion collective d'adapter FE 53 afin d'en faire un contributeur au futur du bien commun.



Les valeurs

FE 53 a été créée en 2011 sur un constat fondateur : défense des riverains et protection de l'environnement **sont** trop souvent les grands oubliés des projets.

FE 53 n'est pas « contre tout » contrairement à ce que certains voudraient faire croire.

FE 53 prône le dialogue entre tous les acteurs d'un projet et considère que les débats associés doivent se situer très en amont, dès la conception de ce projet, tout particulièrement par rapport à l'enquête publique, incontournable au regard du droit actuel. Mais l'esprit de l'EP, étape de vrai débat public, a été dévalorisé aux yeux des citoyens, ses résultats étant souvent très à la marge du projet, tout semblant joué en amont par les collectivités et les autorités avec en conséquence la perception d'un simulacre de concertation.

FE 53 ne peut être un alibi ou une caution.

FE 53 agit dans le cadre de l'État de droit. Toute évolution en la matière génère tel un miroir des réactions de la société civile. En matière d'environnement, l'émergence de la « *désobéissance civile* » illustre une évolution inquiétante du droit pour notre environnement malgré les affichages officiels.

FE 53 a fait part de son analyse sur le sujet au préfet en novembre 2022.



Le contexte d'activité

Même si le périmètre de FE 53 est départemental, ce niveau se situe inéluctablement au sein de l'écosystème complexe planétaire aux ressources finies avec, par définition, interactions et interconnexions tridimensionnelles des acteurs de ses trois composantes : environnementale, économique et sociale.

Environnement : très long terme et fondamental pour la planète, l'humanité et donc pour les deux autres composantes.

Économie : fil rouge de l'activité humaine dans le temps...

Social : très court terme, préoccupations prioritaires pour l'individu.

À son niveau, FE 53 agit et contribue avec beaucoup d'autres à préserver cet écosystème et à préparer un futur acceptable pour l'Humanité.



L'organisation

L'efficacité de FE 53 est conditionnée par la répartition et le respect des missions de chaque « niveau ».

L'association locale a la totale légitimité pour agir dans son périmètre et constitue l'élément de base de FE 53. FE 53 appuie les associations locales si nécessaire et prend en charge les sujets transversaux évoqués plus hauts.

Sa gouvernance et ses actions sont définies et assurées par des personnes (CA et bureau) issues des associations locales.

Chaque dossier de FE 53 est traité dans le cadre d'un groupe de travail (GT) constitué de bénévoles issus des associations. Le nombre de bénévoles investis dans ces GT est un point clé de la pérennité et de l'efficacité des actions en permettant ainsi le partage de la charge de travail et la montée en compétence des bénévoles assurant ainsi la continuité et la pérennité des actions...et de la Fédération !

Ce sont les cotisations des associations qui permettent le fonctionnement de FE 53. Les associations sont le vivier du potentiel de compétence et de temps mis à la disposition de FE 53. FE 53 adhère à FNE Pays de Loire, qui l'épaulé pour les compétences juridiques dont le coût est difficilement supportable au niveau départemental et local ainsi que sur les sujet des pesticides, de la sécheresse...

Nombre des recours et actions juridiques menées par FE 53 et des associations en Mayenne sont cosignées par FNE PdL et formalisées par son juriste..



FE53 ne reçoit aucun apport financier de FNE PdL.

Les actions

Le rapport d'activité a montré les domaines, le nombre et l'importance de tous les sujets.

Seul un nombre significatif et la volonté d'engagement de bénévoles issus des associations peut assurer la pérennité et l'efficacité des actions de FE 53 ainsi que le relais générationnel sur le moyen et long terme.

D'autant plus que ces actions vont persister mais que FE 53 va devoir s'investir encore plus sur la problématique de la ressource en eau, sur les chemins corridors écologiques, l'avenir des agriculteurs et de l'agriculture...etc. la nouvelle PAC ne suscitant pas vraiment l'enthousiasme de nos associations sur ce sujet...

FE 53 doit aussi être force de propositions concernant le bien commun au-delà des dossiers spécifiques.

Les perspectives

Les groupes de pression disposent de moyens humains et financiers auxquels nous ne pouvons prétendre.

Ils ne se privent pas de manœuvre de retardement (actions judiciaires), de contournement du droit, d'affichage verdissant...

Les atouts de FE 53 sont une compétence reconnue sur de nombreux sujets, la volonté de dialogue, l'adaptabilité et la conviction de ses membres bénévoles de défendre le bien commun.



Les inquiétudes de FE 53... (liste non exhaustive) :

- l'écart entre les objectifs affichés du droit (titres et objets des textes et la situation du terrain (climat, biodiversité, eau...) – cf. lettre au préfet -
- l'évolution des normes défavorable à l'environnement (densités animales permises, teneurs en polluants dans l'eau potable) simplification et accélération des procédures et délais de recours raccourcis... Ainsi depuis quelques mois plusieurs CODERST annulés faute de dossiers en relevant...
- volonté de réduire le nombre de dossiers nécessitant une enquête publique cohérente avec le point précédent.
- la CDC (Caisse des dépôts et consignations), bras armé financier de l'État, contrôlant, à la fois, des bureaux d'études environnementales majeurs (ex : PLUi) et bientôt les commissaires enquêteurs au niveau national.
- pacte républicain ambigu écornant la loi de 1901 sur les associations et rétablissant la possibilité juridique et financière de rendre un groupe responsable d'un comportement individuel.
- des chartes de bonne conduite appelant à la simple bonne volonté sans contrepartie ni sanctions pour une minorité d'inconscients irresponsables qui est aussi une manière de masquer les moyens humains des administrations (DDT, ONF/OFB...) en constante diminution avec des missions en augmentation.
- Intimidations sur le terrain de plus en plus fréquentes... et persistance de la maltraitance environnementale par une minorité au sentiment d'impunité...



Mais aussi la conviction que les esprits évoluent :

- Le CESE* et le CESER* ont émis respectivement très récemment *un avis consultatif* sur l'arbre et sur la politique foncière en France qui traduisent une nette évolution des esprits sur les risques d'évolution de l'environnement (bocage, surfaces agricoles, propriété de la terre...) analysant les causes et proposant des pistes de solutions convergentes avec l'analyse des associations environnementales.

*assemblée constitutionnelle consultative française composée de représentants sociaux (patronat, syndicats, associations) dont le modèle a été transposé au niveau régional (Wikipedia)

- initiative du Conseil départemental de la Mayenne d' « *Assemblée et indicateur du bocage* ».
- développement vertueux de la filière bois énergie... attention aux opportunistes du verdissement.
- interdiction des néonicotinoïdes imposée à l'État.



Conclusion

Ce rapport souhaite souligner l'importance des dossiers intrinsèques de l'activité de FE 53 dont le traitement serait impossible sans les associations adhérentes et leurs bénévoles.

L'avenir de cette activité dépendra du maintien de cette implication et, comme dans une course de relais où il s'agit de conserver sa vitesse, du renouvellement des bénévoles engagés, au-delà de leur adhésion.

L'argument de la compétence ne doit pas être un frein à cet engagement car la transmission inter-générationnelle est au cœur de nos valeurs.

Les motifs d'inquiétude ne doivent pas être synonymes de découragement ni de démission car les signaux positifs sont là, même s'ils peuvent encore apparaître comme inférieurs aux besoins impératifs du futur.

Toutefois une évolution sociétale fondamentale à prendre en compte est la perte de confiance dans les acteurs historiques, dont les associations, pour répondre aux enjeux du futur tout particulièrement pour les jeunes générations.

François GEMENNE, coauteur du dernier rapport du GIEC et professeur à Sciences Po Paris, dans son récent ouvrage « *l'écologie n'est pas un consensus - Dépasser l'indignation* » analyse cette situation et voit dans des minorités agissantes une réponse à ce défi.

FE 53 n'est-elle pas une minorité agissante ?



Image : Editions Fayard